

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR LUNDI 29 JUILLET 2024 En visioconférence

Debut des travaux a 1/n30					
Jean-Claude Robin					
Sandie Freulon					
Cyril Huet					
Sandrine Ladrech					
Stéphane Delande					
Marianne Brou					
Anako Cholière					
Charlotte Priouret					
Stéphane Tichon					
Alisson Mavaetau					

Ordre du jour

- 1. Validation procès-verbal du 21/06/2024
- 2. Projections budgétaires 2024 et 2025.
- 3. Contrat de travail de S. Tichon
- 4. Déplacement NZ. Sélection ligue.
- 5. Point visite expert assurance
- 6. Point natation artistique Compétition logiciel Compétition Xo
- 7. Point formation
- 8. Championnat de France benjamins
- 9. Report congés Alisson 23 août -28 septembre 2024.
- 10. Situation administrative des salariés depuis le 13 mai.
- 11. Dossier avenir classe sports études 2025 Lycée Lapérouse
- 12. Questions diverses

Préambule

Le comité directeur et l'ensemble de la ligue calédonienne de natation adresse à sa famille, ses proches ainsi qu'au club des Naïades ses sincères condoléances suite au décès de Simone Douvier, survenu le 14 juillet. Simone était une bénévole dévouée et dirigeante estimée du club des Naïades de Nouméa, dont elle assurait la présidence depuis 1995. Professeur agrégée en EPS, passionnée et d'une grande disponibilité, elle a été honorée de la médaille de vermeil de la fédération française de natation en 2018, en reconnaissance de son engagement exceptionnel.

Simone restera dans nos mémoires pour son dévouement et sa contribution précieuse au développement de la natation synchronisée en Nouvelle-Calédonie.

1. Validation cd du 21/06/2024

Le compte rendu du comité directeur du 21 juin est approuvé à l'unanimité.

2. Projections budgétaires 2024 et 2025

La réunion a débuté par une présentation des projections budgétaires pour les années 2024 et 2025. Le président a précisé que l'année 2025 ne sera probablement pas meilleure que 2024 en raison des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le budget prévisionnel (BP) 2024 a été présenté et étudié. Il a été initialement établi à 19 142 400 CFP. Cependant, en raison des circonstances actuelles, des ajustements budgétaires ont été effectués dans le cadre du budget supplémentaire de la Nouvelle Calédonie.

Pour rappel:

Projet d'actions

Pour 2024, un budget de 14 300 000 CFP avait été prévu pour les projets d'action. Après une révision approfondie effectuée par le gouvernement, ce montant a été réduit à 6 000 000 CFP, représentant 40% du budget initialement accordé.

Filière excellence

Concernant la filière excellence, le montant prévu initialement était de 4 842 400 CFP. Seulement 1 400 000 CFP ont été finalement alloués pour la filière d'excellence, ce qui représente 32%.

Suite à la présentation des projections budgétaires et aux contraintes financières exposées, le président demande au comité directeur de se positionner sur la poursuite des projets d'actions inscrits au budget prévisionnel 2024.

Les membres du comité sont invités à exprimer leurs avis et recommandations concernant :

- La priorisation des projets existants.
- Les actions de formation engagées.
- La situation contractuelle de Stéphane Tichon.

Un débat s'en suit concernant les stratégies à adopter pour maximiser l'efficacité des ressources disponibles et les mesures à prendre pour améliorer la situation financière future.

Cyril Huet souligne qu'une gestion saine et équilibrée des finances de la ligue au cours de ces dernières année a permis de constituer une trésorerie solide. Grâce à cette réserve financière, il est possible de poursuivre les activités et les projets engagés pour 2024 et pour partie 2025. Il insiste sur l'importance de maintenir les projets d'action inscrits au budget prévisionnel 2024, en utilisant les ressources propres disponibles de la ligue.

Sandie Freulon demande au comité directeur de rester vigilant concernant les actions prévues pour 2025. Elle rappelle qu'un renouvellement du comité directeur aura lieu très prochainement et souhaite ne pas placer l'équipe élue dans une situation délicate.

Elle insiste sur l'importance de maintenir une gestion rigoureuse des finances et d'alléger les actions en fonction des circonstances, afin de garantir une transition fluide. Son objectif est d'éviter des complications qui pourraient compromettre les projets et les objectifs futurs.

Les discussions ont souligné la nécessité de planifier nos activités avec prudence, en tenant compte des incertitudes économiques actuelles mais de poursuivre les actions et projets 2024.

Le comité décide la poursuite des actions engagées à ce jour. Aucune nouvelle action ne sera entreprise dès lors que les financements publics ne permettront pas leur réalisation en respect de leurs attributions respectives.

3. Contrat de travail de S. Tichon

Le président a également sollicité l'avis du comité directeur concernant la situation contractuelle de Stéphane Tichon, en tenant compte des éléments suivants :

- Fin de contrat : Le contrat de travail de Stéphane Tichon se termine le 31 août 2024.
- ➤ Poursuite des actions de formation : Les actions de formation engagées doivent se poursuivre jusqu'au 30 juin 2025.
- Prolongation de mission : Il est décidé de prolonger la mission de Stéphane Tichon jusqu'au 30 juin 2025 pour assurer la continuité des projets et des actions en cours.

À cet effet, le président a demandé une évaluation détaillée du temps de travail de Stéphane, en fonction des objectifs de ses missions. La répartition ainsi définie aidera à optimiser les ressources financières disponibles tout en assurant la continuité des actions et des projets en cours et du temps consacré, eu égard, aux volumes de travail de chacun des axes.

Un échange concernant la gestion de la crise depuis le 13 mai au sein de la ligue a permis à chacun de s'exprimer sur ses ressentis compte tenu des contraintes personnelles de déplacement les concernant. Une appréciation unanime n'est pas ressortie des échanges permettant néanmoins un éclaircissement indispensable.

Sur le financement du renouvellement des missions de Stéphane, le président rappelle que le financement du poste représente un coût total de 8 500 000 CFP par an, incluant le salaire les charges et les moyens d'actions. Avec les restrictions budgétaires actuelles à hauteur de 40% du budget, la ligue ne dispose plus que de 3 000 000 CFP pour financer ce poste.

Le président précise qu'il est possible d'envisager une partie de la rémunération de conseiller technique comme financement provenant de projets d'action subventionnés par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Un débat s'ensuit, au cours duquel le comité directeur valide la reconduction du poste de Stéphane Tichon jusqu'au 30 juin 2025.

S'agissant du type de contrat, Sandie Freulon est chargée de se renseigner sur les modalités à appliquer pour la prolongation du poste de Stéphane Tichon. Les options envisagées sont :

- CDD de 1 an renouvelable : ce contrat permettrait de prolonger l'engagement de Stéphane Tichon pour une durée initiale d'un an, avec la possibilité de renouveler le contrat dans la limite totale de 3 ans. A vérifier auprès de la convention collective référente.
- CDD de chantier : ce contrat est spécifiquement adapté aux projets et actions en cours, et est généralement utilisé pour des missions liées à des projets définis dans le temps.

4. Déplacement NZ. Sélection ligue.

Comme évoqué lors du précédent comité directeur, le projet de déplacement en Nouvelle-Zélande se déroulera du 16 au 25 août 2024. Ce déplacement est précédé d'un stage au Card à compter du 5 août. La sélection est arrêtée à 8 nageurs et 2 encadrants :

- 1. Mufana Renzo-Eden
- 2. Nodanche Yaron
- 3. Ah Scha Lusia-Laa
- 4. Delunel Clara
- 5. Jarcet Camille
- 6. Kieffel Ines
- 7. Cayuela Loann
- 8. Douillard Noa
- 9. Tichon Stéphane
- 10. Mary Thibaut

Toutes les réservations transport, hôtel, bassin ont été effectuées.

5. Point visite expert assurance

L'expert du cabinet d'assurance a effectué une visite pour évaluer les dégradations subies par le bureau de la ligue. Il a transmis toutes les informations nécessaires à l'assurance. La ligue est actuellement en attente des suites du dossier ainsi que de la réhabilitation des lieux par le propriétaire. En attendant, le siège de la ligue a été temporairement transféré au CTOS.

6. Point natation artistique – Compétition logiciel Compétition Xo

Sandrine Ladrech a récemment envoyé un mail au président pour exposer l'état de la situation de la natation artistique, faisant suite à plusieurs points importants :

- Gestion des synchronats :
- Gestion du logiciel Xo :
- Quid du devenir de la commission sportive (départ de Charlotte) :

Sandrine souligne que le départ de Charlotte pose un problème, notamment en raison de son rôle clé dans la gestion de la commission sportive. De plus, bien qu'elle soit prête à apprendre à utiliser le logiciel XO, elle ne sait pas à qui s'adresser au sein de la fédération pour obtenir l'assistance nécessaire. Elle précise qu'elle se rapprochera d'Alisson pour obtenir les contacts nécessaires à la fédération.

En réponse, le comité directeur encourage Sandrine à prendre contact avec Charlotte pour obtenir les informations nécessaires et faciliter la transition. De plus, en tant qu'élue, ils lui recommandent de contacter le club de Dumbéa pour clarifier la situation.

Sandrine souligne qu'elle fournit ces informations pour permettre au président et au comité directeur d'évaluer la situation.

Le comité directeur remercie Sandrine, prend acte du souhait de Charlotte Priouret de poursuivre son activité au sein du comité actuel pour une bonne transition et ce, jusqu'au terme du mandat actuel pour lequel elle a été élue.

7. **Point Formation**

Stéphane fait un point sur la formation :

- ♣ Stéphane informe que le samedi 27 juillet, six candidats sont passés en rattrapage pour le brevet fédéral 2 (BF2). Par suite des recommandations reçues, les candidats ont bien amélioré leurs présentations de dossiers et ont tous été reçus.
- ♣ Dans la continuité de la formation BF2, trois candidats souhaitent désormais présenter les blocs 4 et 5 du brevet professionnel (BP) en plus des cinq inscrits initialement :
 - Anne Laure Mouttet,
 - Heiva Materai,
 - Jean-Philippe Enoka.
- Le dossier d'habilitation pour les blocs 4 et 5 est en cours de rédaction et doit être validé par la fédération au plus tard le 31 août 2024.
- Le dossier d'habilitation auprès de la direction de la formation professionnelle continue (DFPC) est en cours de remédiation. À ce titre, la DFPC demande que l'activité de formation soit enregistrée sur le RIDET de la ligue.
- Les certifications devraient s'achever fin novembre ou début décembre.
- ♣ En ce qui concerne le BPJEPS, le dossier d'habilitation est à rédiger dans sa totalité après étude préalable de la faisabilité financière.

8. Championnat de France Benjamins

Le cercle des compétences natation course de la fédération a donné son accord pour que les championnats régionaux en bassin de 25 soient qualificatifs pour les championnats de France benjamins.

La fédération a également approuvé que la compétition du circuit 25 m du mois de septembre et le meeting international de l'Olympique Nouméa soient qualificatifs afin de permettre à d'autres nageurs de tenter de se qualifier ou d'améliorer leurs temps.

Stéphane sollicite l'accord du comité directeur pour instaurer des critères de sélection pour intégrer la sélection ligue aux championnats de France benjamins.

Après échanges, le comité directeur arrête les critères de sélection suivants pour les championnats de France Benjamins :

- ✓ Période de qualification : Les nageurs ont jusqu'au 30 septembre 2024 pour réaliser les performances qualificatives fédérales (tableau ci-dessous).
- ✓ Critère de temps : pour être sélectionnés, les nageurs devront avoir réalisé au minimum quatre temps conformes à la grille de temps qualificatif.

emps de	Benjamins 12 ans, nés en 2012			Benjamins 13 a	ns, nés en 2011
r du 8 juillet	Semestre 1, nés du	Semestre 2, nés du		Semestre 1, nés du	Semestre 2, nés du
dutojumet	01/01 au 30/06	01/07 au 31/12	S	01/01 au 30/06	01/07 au 31/12
50 nage libre	29.79	29.88	Ver	27.79	27.85
100 nage libre	1:05.50	1:05.85	conversion	1:01.62	1:01.82
200 nage libre	2:22.88	2:23.74	5	2:18.26	2:18.83
100 nage libre	4:54.56	4:55.63	des	4:50.64	4:51.56
300 nage libre	x	×		10:13.81	10:14.12
50 dos	34.35	34.57	temps	32.20	32.32
100 dos	1:15.75	1:16.30		1:11.38	1:11.70
200 dos	2:42.26	2:43.10	selon	2:33.85	2:34.46
50 brasse	39.34	39.68		36.72	36.85
100 brasse	1:26.75	1:27.26	la t	1:22.22	1:22.43
200 brasse	3:06.62	3:08.06	table	2:56.26	2:56.86
50 papillon	32.74	32.94		30.60	30.70
100 papillon	1:17.06	1:17.62	S fédéra	1:11.39	1:11.65
200 papillon	x	x	e a	2:53.05	2:53.62
200 4 nages	2:45.19	2:46.19	0	2:36.91	2:37.43
400 4 nages	×	x		5:35.30	5:36.25
-					
	Benjamines 12	ans, nées en 2012		Benjamines 13 ar	ns, nées en 2011
des temps de	Semestre 1 nées d	ans, nées en 2012 u Semestre 2, nées du		Benjamines 13 ar Semestre 1, nées du	
des temps de partir du 8 juill	Semestre 1 nées d		Z		
The second second	Semestre 1, nées d 01/01 au 30/06	lu Semestre 2, nées du	N Sedérale	Semestre 1, nées du	Semestre 2, nées du
partir du 8 juill	Semestre 1, nées d 01/01 au 30/06 bre 30.38	01/07 au 31/12	SIN e fédérale	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06	Semestre 2, nées du 01/07 au 31/12
partir du 8 juill	Semestre 1, nées d 01/01 au 30/06 bre 30.38 1:07.05	01/07 au 31/12 30.53	SSIN able fédérale	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06 29.43	Semestre 2, nées du 01/07 au 31/12 29.47
50 nage li	Semestre 1, nées d 01/01 au 30/06 bre 30.38 bre 1:07.05 bre 2:27.59	01/07 au 31/12 30.53 1:07.55	SSII table fédérak	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06 29.43 1:04.87	Semestre 2, nées du 01/07 au 31/12 29.47 1:05.09
50 nage li 100 nage li 200 nage li	Semestre 1, nées d 01/01 au 30/06 bre 30.38 bre 1:07.05 bre 2:27.59 bre 5:08.11	01/07 au 31/12 30.53 1:07.55 2:28.32	SSIII la table fédéral	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06 29.43 1:04.87 2:22.26	Semestre 2, nées du 01/07 au 31/12 29.47 1:05.09 2:22.85
50 nage li 100 nage li 200 nage li 400 nage li 800 nage li	Semestre 1, nées de 01/01 au 30/06 pre 30.38 pre 1:07.05 pre 2:27.59 pre 5:08.11 pre x 35.34	Semestre 2, nées du 01/07 au 31/12 30.53 1:07.55 2:28.32 5:09.90	SSIII la table fédéral	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06 29.43 1:04.87 2:22.26 5:00.48 10:29.19 33.59	Semestre 2, nées du 01/07 au 31/12 29.47 1:05.09 2:22.85 5:01.10
50 nage li 100 nage li 200 nage li 400 nage li 800 nage li 800 nage li	Semestre 1, nées de 01/01 au 30/06 pre 30.38 pre 1:07.05 pre 2:27.59 pre 5:08.11 pre x dos 35.34 dos 1:17.71	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 30.53 1:07.55 2:28.32 5:09.90 x 35.52 1:18.37	SASSIII selon la table fédérals	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06 29.43 1:04.87 2:22.26 5:00.48 10:29.19 33.59 1:13.56	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 29.47 1:05.09 2:22.85 5:01.10 10:32.24 33.63 1:13.88
50 nage lii 100 nage lii 200 nage lii 400 nage lii 800 nage lii 100 0 200 0	Semestre 1, nées de 01/01 au 30/06 pre 30.38 pre 1:07.05 pre 2:27.59 pre 5:08.11 pre x dos 35.34 dos 1:17.71 dos 2:46.86	Semestre 2, nées du 01/07 au 31/12 30.53 1:07.55 2:28.32 5:09.90 x 35.52 1:18.37 2:47.52	SASSIII selon la table fédérals	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06 29.43 1:04.87 2:22.26 5:00.48 10:29.19 33.59 1:13.56 2:37.08	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 29.47 1:05.09 2:22.85 5:01.10 10:32.24 33.63 1:13.88 2:37.69
50 nage li 100 nage li 200 nage li 400 nage li 800 nage li 100 d 200 d 50 bra	Semestre 1, nées de 01/01 au 30/06 pre 30.38 pre 1:07.05 pre 2:27.59 pre 5:08.11 pre x dos 35.34 dos 1:17.71 dos 2:46.86 ssee 39.60	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 30.53 1:07.55 2:28.32 5:09.90 x 35.52 1:18.37 2:47.52 39.80	T BASSIII temps selon la table fédérals	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06 29.43 1:04.87 2:22.26 5:00.48 10:29.19 33.59 1:13.56 2:37.08 38.19	Semestre 2, nées du 01/07 au 31/12 29.47 1:05.09 2:22.85 5:01.10 10:32.24 33.63 1:13.88 2:37.69 38.36
50 nage lii 100 nage lii 200 nage lii 400 nage lii 800 nage lii 800 nage lii 50 d 200 d 50 bra	Semestre 1, nées de 01/01 au 30/06 pre 30.38 pre 1:07.05 pre 2:27.59 pre 5:08.11 pre x dos 35.34 dos 1:17.71 dos 2:46.86 sse 39.60 pre 1:26.83	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 30.53 1:07.55 2:28.32 5:09.90 x 35.52 1:18.37 2:47.52 39.80 1:27.38	T BASSIII temps selon la table fédérals	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06 29.43 1:04.87 2:22.26 5:00.48 10:29.19 33.59 1:13.56 2:37.08 38.19 1:24.61	Semestre 2, nées du 01/07 au 31/12 29.47 1:05.09 2:22.85 5:01.10 10:32.24 33.63 1:13.88 2:37.69 38.36 1:24.83
50 nage li 100 nage li 200 nage li 400 nage li 800 nage li 50 0 100 0 50 bra 100 bra 200 bra	Semestre 1, nées de 01/01 au 30/06 pre 30.38 pre 1:07.05 pre 2:27.59 pre 5:08.11 pre x dos 35.34 dos 1:17.71 dos 2:46.86 pre 39.60 pre 3:06.08	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 30.53 1:07.55 2:28.32 5:09.90 x 35.52 1:18.37 2:47.52 39.80 1:27.38 3:06.87	IT BASSIII des temps selon la table fédérals	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06 29.43 1:04.87 2:22.26 5:00.48 10:29.19 33.59 1:13.56 2:37.08 38.19 1:24.61 3:01.10	Semestre 2, nées du 01/07 au 31/12 29.47 1:05.09 2:22.85 5:01.10 10:32.24 33.63 1:13.88 2:37.69 38.36 1:24.83 3:01.65
50 nage li 100 nage li 200 nage li 400 nage li 800 nage li 100 c 200 c 50 bra 100 bra 200 bra	Semestre 1, nées de 01/01 au 30/06 pre 30.38 pre 1:07.05 pre 2:27.59 pre 5:08.11 pre x dos 35.34 dos 1:17.71 dos 2:46.86 pre 39.60 pre 3:06.08 pre 3:0	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 30.53 1:07.55 2:28.32 5:09.90 x 35.52 1:18.37 2:47.52 39.80 1:27.38 3:06.87 33.79	IT BASSIII des temps selon la table fédérals	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06 29.43 1:04.87 2:22.26 5:00.48 10:29.19 33.59 1:13.56 2:37.08 38.19 1:24.61 3:01.10 32.23	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 29.47 1:05.09 2:22.85 5:01.10 10:32.24 33.63 1:13.88 2:37.69 38.36 1:24.83 3:01.65 32.30
50 nage lii 100 nage lii 200 nage lii 400 nage lii 800 nage lii 800 nage lii 100 nage lii 200 nage lii 50 nage lii 50 nage lii 100 bra 200 bra 50 papil	Semestre 1, nées de 01/01 au 30/06 pre 30.38 pre 1:07.05 pre 2:27.59 pre 5:08.11 pre x dos 35.34 dos 1:17.71 dos 2:46.86 pre 3:06.08 dos 33.55 don 1:20.37	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 30.53 1:07.55 2:28.32 5:09.90 x 35.52 1:18.37 2:47.52 39.80 1:27.38 3:06.87 33.79 1:21.15	IT BASSIII des temps selon la table fédérals	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06 29.43 1:04.87 2:22.26 5:00.48 10:29.19 33.59 1:13.56 2:37.08 38.19 1:24.61 3:01.10 32.23 1:14.81	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 29.47 1:05.09 2:22.85 5:01.10 10:32.24 33.63 1:13.88 2:37.69 38.36 1:24.83 3:01.65 32.30 1:15.03
50 nage li 100 nage li 200 nage li 400 nage li 800 nage li 800 nage li 100 c 200 c 50 bra 100 bra 200 bra 50 papil 200 papil	Semestre 1, nées de 01/01 au 30/06 pre 30.38 pre 1:07.05 pre 2:27.59 pre 5:08.11 pre x dos 35.34 dos 1:17.71 dos 2:46.86 pre 3:06.08 pre 3:06.08 pre 3:20.37 pre 3:00 pre x dos 3:05.00 pre x dos 3:05.00 pre x dos 3:05.00 pre x dos 3:06.08 pre x dos 3:06.08 pre x dos 3:06.08 pre x dos x do	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 30.53 1:07.55 2:28.32 5:09.90 x 35.52 1:18.37 2:47.52 39.80 1:27.38 3:06.87 33.79 1:21.15 x	T BASSIII temps selon la table fédérals	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06 29.43 1:04.87 2:22.26 5:00.48 10:29.19 33.59 1:13.56 2:37.08 38.19 1:24.61 3:01.10 32.23 1:14.81 2:56.49	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 29.47 1:05.09 2:22.85 5:01.10 10:32.24 33.63 1:13.88 2:37.69 38.36 1:24.83 3:01.65 32.30 1:15.03 2:56.93
50 nage lii 100 nage lii 200 nage lii 400 nage lii 800 nage lii 800 nage lii 100 nage lii 200 nage lii 50 nage lii 50 nage lii 100 bra 200 bra 50 papil	Semestre 1, nées de 01/01 au 30/06 pre 30.38 pre 1:07.05 pre 2:27.59 pre 5:08.11 pre x dos 35.34 pre 35.34	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 30.53 1:07.55 2:28.32 5:09.90 x 35.52 1:18.37 2:47.52 39.80 1:27.38 3:06.87 33.79 1:21.15	IT BASSIII des temps selon la table fédérals	Semestre 1, nées du 01/01 au 30/06 29.43 1:04.87 2:22.26 5:00.48 10:29.19 33.59 1:13.56 2:37.08 38.19 1:24.61 3:01.10 32.23 1:14.81	Semestre 2, nées de 01/07 au 31/12 29.47 1:05.09 2:22.85 5:01.10 10:32.24 33.63 1:13.88 2:37.69 38.36 1:24.83 3:01.65 32.30 1:15.03

9. Report congés Alisson 23 août -29 septembre 2024.

Par suite de la fermeture de l'aéroport durant les émeutes, Alisson n'a pu effectuer son déplacement prévu. En conséquence et à sa demande ses congés 2024 sont reportés du 23 août au 29 Septembre 2024.

Durant cette période Sandie sera en charge de la gestion de la compétition du circuit NC du dimanche 22 septembre 2024, déplacée au CNC.

10. Situation administrative des salariés depuis le 13 mai.

Sandie souhaite aborder la question de la situation administrative des salariés depuis le 13 mai, un sujet qui n'a pas été traité lors du dernier comité directeur. Elle souhaite clarifier les conditions et les modalités de travail des employés de la ligue dans le contexte actuel, en tenant compte des événements récents et des ajustements potentiels nécessaires.

Sandie informe également que, contrairement à de nombreuses sociétés ayant appliqué des mesures telles que des réductions de salaire, des congés sans solde, et d'autres restrictions durant la période d'inactivité, la ligue a choisi d'adopter une approche très souple.

Le président exprime qu'il n'a pas jugé nécessaire de se poser ces questions, car les salariés ont maintenu une activité durant cette période, et les dossiers ont été traités et aboutis.

Stéphane Delande rejoint l'avis du président, soulignant que la ligue bénéficie d'une bonne gestion qui lui permet de faire face aux situations difficiles. Il remercie Stéphane et Alisson pour leur sérieux et leur engagement dans leur travail durant cette période.

Le comité directeur décide du maintien intégral des salaires pour la période impactée depuis le 13 mai.

11. Dossier avenir Classe sports études 2024 Lycée Lapérouse

Le président rappelle au comité directeur que Stéphane Delande a été désigné pour gérer le dossier de la Classe Cham (désormais dénommée Sport Études) avec le Lycée Lapérouse.

Depuis le début des investigations dans ce dossier, plusieurs évolutions ont eu lieu au niveau de la DJS et du vice-rectorat, et il est désormais nécessaire d'entreprendre les démarches suivantes au niveau de la ligue :

- 1. Rencontrer les clubs : Il est important de connaître les objectifs, les positions, et les moyens d'encadrement pour un double projet Sport Études.
- 2. Faire le point sur les effectifs de chaque club pour 2025 : La DJS nous passe la main pour maintenir les relations avec le vice-rectorat et les établissements scolaires. Les établissements scolaires identifiés pour 2025 sont :
 - ✓ Collège de Magenta
 - ✓ Collège d'Auteuil
 - ✓ Lycée du Grand Nouméa
 - ✓ Lycée Lapérouse

Par la suite, la commission sportive sera consultée pour valider les candidatures.

12. Questions diverses

Aucune question n'a été abordée au cours de la séance.

Fin de réunion à 19h45

Prochain CD 16 septembre 2024.

Le Secrétaire Général

Le Président



Cyril HUET Jean Claude ROBIN